

## Règlement - pièces graphiques

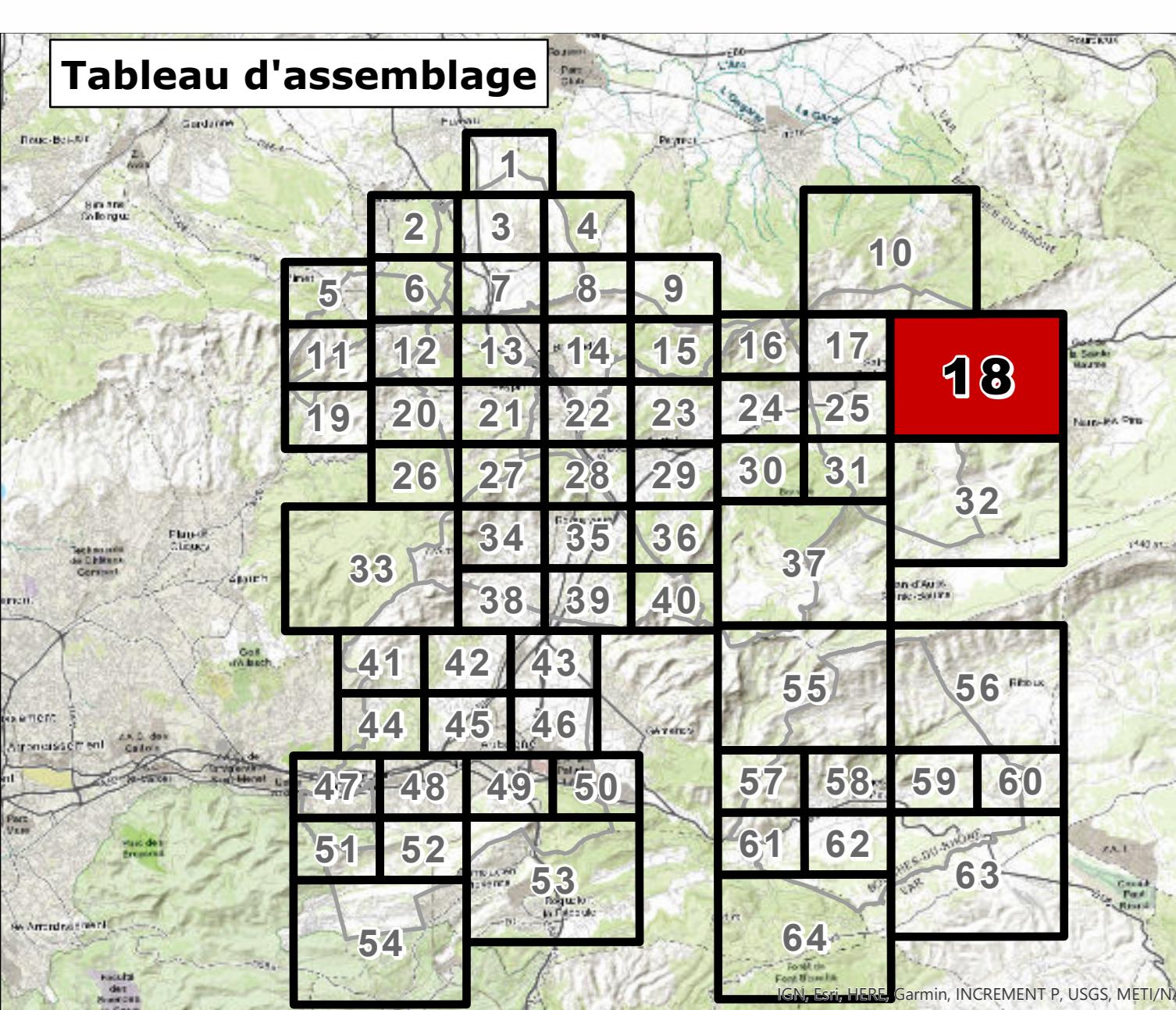
N. Autres planches  
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE  
18

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N  
1:4 000



### Risque inondation réglementé par le PLUi

#### ALÉA RUISSELLEMENT

Très fort (axe écoulement)

Très fort (zone accumulation à table vives)

Moyen à forte hauteur

Moyen

Faible

Résiduel

#### CLASSE RUISSELLEMENT

Classe

R = Renouveler / I = Interriser / P = Prolonger

M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

Côte des plus hautes eaux (PHE)

(référentiel NGF)

#### Fond de Plan

Parcelle

Élement de repère

Bâti dur

Bâti léger

Piscine ou Plan d'eau

Cimetière

